

Quel contenant pour la présentation des déchets végétaux ?

Ce service est destiné uniquement à collecter les petits volumes de déchets végétaux.

C'est un complément aux différents points d'apport volontaire pouvant accueillir vos volumes plus importants (déchetteries et points verts).

Le tri permet de les valoriser sous forme de compost.



Tout autre contenant tel que les sacs en plastiques, les sacs poubelles traditionnels ou les bacs ne seront pas collectés.



Les jours de collecte

Collecte hebdomadaire (suivant votre commune) uniquement entre le premier lundi, mardi, mercredi ou jeudi du mois d'avril et le dernier lundi, mardi, mercredi ou jeudi du mois de novembre.

Seules les communes suivantes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sont concernées par la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte, à savoir :

Allonne • Auchy-la-Montagne • Auneuil • Auteuil • Aux-Marais
Beauvais • Berneuil-en-Bray • Bonlier • Bresles • Crèvecœur-le-Grand
Fontaine-Saint-Lucien • Fouquenies • Fouquerolles • Francastel
Frocourt • Goincourt • Guignecourt • Haudivillers • Herchies
Hermes • Juvignies • Lachaussée-du-Bois-d'Écu • La Neuville-en-Hez
La Rue-Saint-Pierre • Lafraye • Laversines

Le Fay-Saint-Quentin • Le Mont-Saint-Adrien • Le Saulchoy • Litz • Luchy
Maisondelle-Saint-Pierre • Maulers • Milly-sur-Thérain • Muidorge
Nivilliers • Pierrefitte-en-Beauvaisis • Rainvilliers • Rémérangles
Rochy-Condé • Rotangy • Saint-Germain-la-Poterie • Saint-Léger-en-Bray
Saint-Martin-le-Noeud • Saint-Paul • Savignies • Therdonne • Tillé
Troissereux • Velennes • Verderel-lès-Sauqueuse • Warluis

Collecte des déchets végétaux en porte-à-porte



Quels déchets végétaux doivent être déposés dans les sacs ou le bio-conteneur ?



Collecte limitée à 1 bio-conteneur ou 7 sacs et 4 fagots ficelés de moins d'1 mètre de long avec branches d'un diamètre inférieur à 5 cm par passage et par foyer.

Terre non autorisée. Points de regroupement interdits sauf autorisation du service compétent.



Les interdits

- > Bâches et sacs plastiques ; > Outils de jardinage ;
> Restes de repas ; > Tous les déchets mis habituellement aux ordures ménagères ;
> Cendres ; > Souches ;
> Objets en verre ; > Déchets végétaux présentés dans des contenants non appropriés.
> Pots de fleurs ;
> Pierres, cailloux et terre ;
> Produits d'entretien de jardin ;



Ces déchets nuiraient fortement à la qualité du compost qui ne pourrait alors pas être utilisé.

En cas d'erreur, vos déchets ne pourront pas être collectés.



FIL JAUNE

Une interrogation, un conseil pour la gestion de vos déchets ménagers, végétaux...?

0 800 00 60 40

Service & appel gratuits

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

48, rue Desgroux - BP 90508 - 60005 Beauvais Cedex

www.beauvaisis.fr



Guide pratique



www.beauvaisis.fr

Édition Janv. 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique

Que faire de vos volumes de déchets végétaux plus importants ?

Vous devez déposer ces déchets végétaux sur les différentes plate-formes d'apport volontaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : **POINTS VERTS** ou **DÉCHETTERIES**.



LES POINTS VERTS DU BEAUVAISIS

	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
AUX-MARAIS Rue de Rainvillers	Lundi et vendredi : 16h - 19h	1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi du mois : 9h- 12h	
PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS Impasse de Gournay	Lundi et samedi : 16h30 - 19h30	2 ^{ème} lundi et 4 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h	
SAINT-MARTIN-LE-NGEUD Route de Saint-Léger-en-Bray	Lundi : 9h - 12h Samedi : 13h - 16h	1 ^{er} samedi et 3 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h	
TROISSEREUX Rue du Marais	Lundi et samedi : 13h30 - 16h30	1 ^{er} samedi et 3 ^{ème} lundi du mois : 13h30 - 16h30	
WARLUIS Rue des Prairies	Mardi et jeudi : 16h - 17h30 2 ^{ème} et 4 ^{ème} samedi du mois : 10h - 12h	Mardi : 15h30 - 17h 2 ^{ème} samedi du mois : 10h - 12h	
	Du 1 ^{er} avril au 30 novembre	Du 1 ^{er} décembre au 31 mars	
MILLY-SUR-THÉRAIN Les Forges - Rue des Etangs	Lundi et samedi : 14h - 17h	2 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h 4 ^{ème} lundi du mois : 13h - 16h	
VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE Guehengnies	Lundi : 14h - 17h Samedi : 9h - 12h	2 ^{ème} et 4 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h	
GOINCOURT 26 rue Jean Jaurès	Lundi : 13h - 16h Samedi : 9h - 12h	1 ^{er} lundi et 2 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h	
	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Novembre	Du 1 ^{er} déc. au 31 mars
LA NEUVILLE-EN-HEZ Chemin du Marais	Lundi et mercredi : 17h30 - 19h Samedi : 9h - 12h et 14h - 17h	Samedi : 9h - 12h et 14h - 17h	Samedi : 9h - 12h

ATTENTION : FERMETURE LES JOURS FÉRIÉS !

LES DÉCHETTERIES DU BEAUVAISIS



DÉCHETTERIE DE BEAUVAIS

6 rue Marius Doffoy

Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	
Du lundi au samedi	9h - 12h50 et 14h - 17h50
Dimanche	9h - 12h50
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
Du lundi au samedi	9h - 12h50 et 14h - 16h50
Dimanche	9h - 12h50

DÉCHETTERIE D'AUNEUIL

ZI rue de la Sablière

Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	
Du lundi au samedi	9h - 12h50 et 14h - 17h50
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
Du lundi au samedi	13h - 16h50

DÉCHETTERIE DE HERMES

Rue du Moulin de l'Isle

Mercredi	9h - 11h50
Vendredi	14h - 16h50
Samedi	9h - 11h50 et 14h - 16h50

DÉCHETTERIE DE BAILEUL-SUR-THÉRAIN

Mont César - RD 125

Lundi	14h - 16h50
Mardi, jeudi, vendredi et samedi	9h - 12h50 et 14h - 16h50

DÉCHETTERIE-RECYCLERIE DE CRÈVECŒUR-LE-GRAND

Rue de Breteuil

Lundi	9h - 11h50 et 14h - 17h50
Mercredi	9h - 11h50 (du 01/05 au 31/10) et 14h - 17h50
Vendredi	14h - 17h50
Samedi	9h - 12h30 et 14h - 17h20

ATTENTION : FERMETURE LES JOURS FÉRIÉS !

Pour tous renseignements, contacter le service « Gestion des Déchets »



FIL JAUNE

Une interrogation, un conseil pour la gestion de vos déchets ménagers, végétaux...?

0 800 00 60 40
Service & appel gratuits

Autre solution, la gestion différentiée des espaces verts

Le paillage, cette pratique consiste à recouvrir la terre de couches de paillis, de façon à la protéger et à la nourrir. Vous pouvez utiliser à cet effet, les feuilles, les tontes de pelouse, le broyat de branches.



Le mulching, stimule et nourrit les êtres vivants du sol, moins de mousse, moins d'herbes indésirables, et une meilleure résistance à la sécheresse.



La tonte différenciée, permet de réduire nos déchets de tonte, de favoriser le développement de la diversité (faune et flore) et de capter du CO2.

.....

Adopte un Composteur !

Pour réduire les biodéchets (essentiellement ceux de la cuisine), l'Agglomération du Beauvaisis propose une formation et des composteurs gratuits (dans la limite des stocks disponibles)

Pour pouvoir en bénéficier, il faut :

- Résider sur le territoire de l'agglomération du Beauvaisis ;
- S'engager à assister à la réunion d'information ;
- Bénéficier d'un espace vert à mon domicile ;
- Ne pas avoir déjà acheté un composteur à tarif réduits auprès de nos services ;
- Attester que vous prendrez bien soin du composteur.

